



Adhésion Facultative  
au Foyer socio-Educatif des élèves

- **6 Euros** -

**Effectuez votre versement :**

- par **chèque -de préférence-** à l'ordre du "Foyer Socio éducatif du collège" en y inscrivant le nom, le prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque ou
- Par **paiement en espèce dans une enveloppe** avec le nom, prénom et la classe de votre enfant.

Le Foyer Socio-Educatif (Fse) a un but essentiellement éducatif.

Il prépare à la vie civique et sociale et contribue à l'épanouissement de la personnalité, à l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité.

L'adhésion à l'association "Foyer Socio-éducatif" des élèves qui est facultative permet :

- d'acquérir du matériel de loisir éducatif (jeux de société, revues, livres, bandes dessinées, perles, scoubidou, etc ..)
- et tout ce qui, d'une manière générale, permet d'étendre l'activité éducative du collège comme le fonctionnement des clubs.

Le développement des activités du Fse repose sur ses recettes (cotisation de 6 Euros et une petite partie du paiement des photos de classe).

**2015 - 2016**

Activités proposées = Scrapbooking (décoration de photos) – Club journal avec la professeure documentaliste – Club look (apprendre à se maquiller) – club théâtre (avec une intervenante extérieure) – Club BD ( intervenant extérieur) – club langue des signes française (animé par un élève), club Informatique (animé par un élève et supervisé par un professeur) – club Hip-hop – club Manga (animé par une élève)....

**Projet 2016 - 2017**

Développer les clubs, financement des intervenants extérieurs, achats livres, bandes dessinées, révision des baby foot existants et acquisition d'une quatrième table.

M. Sawadogo  
cpe et président du Fse